

OECD *Multilingual Summaries*

International Migration Outlook 2013

Summary in French



Accédez au texte intégral: 10.1787/migr_outlook-2013-en

Perspectives des migrations internationales 2013

Résumé en français

PRINCIPALES TENDANCES

- Les flux d'immigration augmentent dans les pays de l'OCDE, mais restent largement inférieurs aux niveaux observés avant la crise. En 2011, l'immigration permanente totale s'est accrue dans les pays de l'OCDE, se maintenant en dessous des 4 millions. Les données préliminaires pour 2012 semblent indiquer une nouvelle augmentation. L'immigration de travail temporaire reste essentiellement stable par rapport à 2010, à un peu moins de 2 millions d'entrées. Les pays de l'OCDE continuent à attirer les étudiants internationaux, le nombre d'étudiants étrangers enregistrant en 2010 une hausse de 6 % par rapport à 2009.
- L'immigration en provenance d'Inde et de la République populaire de Chine vers les pays de l'OCDE reste importante, mais la Pologne et la Roumanie se sont hissées parmi les trois premiers pays d'origine (derrière la Chine), sous l'effet d'une mobilité accrue au sein de l'Union européenne (UE). La libre circulation au sein des pays européens de l'OCDE, en hausse en 2011, est désormais quatre fois plus importante en valeur relative dans la région que l'immigration en provenance des autres pays. L'émigration de ressortissants des pays les plus durement touchés par la crise, en particulier des pays d'Europe du Sud, s'est accélérée aussi, comme en témoigne la progression de 45 % enregistrée entre 2009 et 2011.
- Le nombre de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE a augmenté de plus d'un cinquième entre 2010 et 2011, franchissant le seuil de 400 000 demandes pour la première fois depuis 2003. Cette progression est confirmée par les premiers chiffres disponibles pour 2012. Les principaux pays de destination des demandeurs d'asile sont les États-Unis, la France et l'Allemagne. En 2011, l'Italie est devenue le quatrième pays d'accueil, conséquence dans une large mesure du « Printemps arabe ».
- De nombreux pays ont adopté une attitude plus restrictive à l'égard des embauches d'étrangers, s'efforçant de protéger leur main-d'œuvre nationale face à la montée du chômage. Néanmoins, ils ont aussi pris des mesures pour améliorer la situation des travailleurs étrangers ayant perdu leur emploi, principalement en les autorisant à demeurer sur le territoire pour chercher un nouvel emploi. De nombreux pays ont mis en place des systèmes à points, car ils offrent plus de souplesse dans la sélection des candidats immigrés hautement qualifiés. Les programmes conçus pour attirer investisseurs et entrepreneurs suscitent aussi une attention croissante.
- La situation des immigrés sur le marché du travail s'est détériorée ces dernières années, tant en valeur absolue qu'en comparaison avec celle des autochtones. En moyenne, le taux de chômage des travailleurs nés à l'étranger a augmenté de 5 points de pourcentage entre 2008 et 2012, alors que l'augmentation était plus modérée pour les travailleurs autochtones (+3 points de pourcentage). Le chômage de longue durée des immigrés est devenu un enjeu important dans les pays de l'OCDE. En 2012, près d'un migrant au chômage sur deux était à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.
- Parmi les immigrés, les jeunes et les travailleurs peu qualifiés ont été particulièrement touchés par la crise, tandis que les femmes et les travailleurs hautement qualifiés l'ont été un peu moins. Les immigrés en provenance d'Amérique latine et d'Afrique du Nord semblent les plus durement touchés. Par exemple, en Europe, le taux de chômage des immigrés originaires d'Afrique du Nord a atteint un niveau record de 27 % en 2012.
- La priorité accordée aux politiques d'intégration, et les fonds publics qui leur sont alloués, varient considérablement d'un pays à l'autre, même si elles ont toutes pour objectif de favoriser l'intégration des

immigrés sur le marché du travail afin d'éviter les effets durables, plus particulièrement sur les jeunes immigrants et sur les enfants d'immigrés nés dans le pays d'accueil. Si certains pays ont continué de consacrer d'importantes ressources publiques aux initiatives en faveur de l'intégration, d'autres les ont réduites considérablement en raison de la récession économique et de contraintes budgétaires.

L'impact fiscal de l'immigration

La question de savoir si les immigrés sont des contributeurs nets aux finances publiques ou s'ils en sont des bénéficiaires nets est au coeur des débats. Selon nos estimations, leur impact est généralement limité, n'excédant pas 0.5 % du PIB, qu'il soit positif ou négatif. Pour autant, les immigrés se caractérisent généralement par une position budgétaire nette moins favorable que celle des autochtones, ce qui est principalement dû au fait qu'ils paient moins d'impôts et de cotisations de sécurité sociale plutôt qu'à une dépendance plus élevée à l'égard des prestations sociales.

La pyramide des âges de la population immigrée explique en grande partie les disparités observées entre les pays en termes de position fiscale nette des immigrés. L'âge à l'arrivée dans le pays d'accueil est déterminant pour évaluer la valeur actualisée nette des contributions fiscales futures des immigrés. Néanmoins, dans la plupart des systèmes mis en place pour sélectionner les candidats à l'immigration à des fins d'emploi, l'âge ne joue qu'un rôle relativement limité par rapport à d'autres facteurs, comme l'expérience professionnelle, la maîtrise de la langue du pays d'accueil et le niveau d'études. D'une manière plus générale, les différences observées dans la composition de la population immigrée en fonction du motif de l'immigration (travail, famille, raisons humanitaires) contribuent dans une large mesure aux disparités observées entre les pays en ce qui concerne la position fiscale des immigrés par rapport aux autochtones.

L'emploi est le déterminant le plus important de la contribution fiscale nette des immigrés, surtout dans les pays les plus généreux en matière de protection sociale. C'est pourquoi il serait particulièrement bénéfique sur le plan budgétaire d'améliorer le taux d'emploi des immigrés afin qu'il s'aligne sur celui des autochtones, notamment dans de nombreux pays européens.

Discrimination à l'encontre des immigrés

La discrimination à l'encontre des immigrés et de leurs enfants sur marché du travail et dans la société dans son ensemble peut avoir des répercussions négatives sur la cohésion sociale et sur les incitations à investir dans l'éducation. Elle peut aussi entraîner une perte économique pour le pays d'accueil. S'il est difficile de mesurer la prévalence de la discrimination, les études donnent à penser qu'il n'est pas rare, pour les immigrés et leurs enfants, d'être obligés d'envoyer plus de deux fois plus de candidatures pour décrocher un entretien d'embauche que les personnes non issues de l'immigration avec un CV équivalent. En effet, l'impact le plus important de la discrimination semble se situer dans le processus d'embauche, mais elle peut aussi affecter les perspectives de carrière et le salaire.

La plupart des pays de l'OCDE ont pris des mesures pour lutter contre la discrimination, même si l'ampleur et la portée de ces mesures varient considérablement. La plupart prennent la forme de voies de recours en cas de discrimination. Plusieurs pays de l'OCDE ont également adopté des politiques de discrimination positive, fondées sur des quotas et d'autres instruments comme le CV anonyme. Au vu des résultats déjà obtenus, il semble que ces outils peuvent agir efficacement contre la discrimination, s'ils sont bien pensés. Des instruments en faveur de la diversité sont également testés dans un nombre croissant de pays de l'OCDE. Il est toutefois difficile d'évaluer leur efficacité, étant donné que ce sont généralement les employeurs les plus engagés sur la question de la diversité qui participent à ces actions. La sensibilisation semble particulièrement importante pour surmonter les stéréotypes négatifs, qui semblent être des déterminants importants du comportement discriminatoire.

Chiffres clés

- L'immigration a représenté 40 % de la croissance démographique totale dans la zone OCDE sur la période 2001-11.
- L'immigration permanente vers les pays de l'OCDE a connu une hausse de 2 % en 2011. Les chiffres préliminaires indiquent une évolution similaire en 2012.
- L'immigration dans le cadre de la libre circulation en Europe a connu un rebond de 15 % en 2011 après une baisse de presque 40 % pendant la crise (2007-10).
- En Europe, moins d'un travailleur immigré sur deux a été recruté depuis l'étranger.
- Le nombre d'étudiants en mobilité internationale est en augmentation constante et dépasse 2.6 millions en 2010.
- La part des migrants asiatiques dans les flux migratoires vers les pays de l'OCDE continue d'augmenter et se situe à 36 % en 2011 ; l'Asie talonne désormais l'Europe en tant que continent d'origine.

- Le nombre de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE a augmenté de plus de 20 % en 2011 et d'environ 7 % en 2012.
- Dix nouveaux pays ont transposé la Directive UE relative à la Carte Bleue européenne en 2012 ; celle-ci est désormais délivrée par tous les pays signataires.
- En 2011 et 2012, sept pays de l'OCDE ont modifié leur système pour attirer des étudiants diplômés internationaux sur leurs marchés du travail.
- En moyenne dans la zone OCDE, les immigrants ont été plus touchés par la hausse du chômage que les autochtones, leur taux de chômage passant de 8.1 % en 2008 à 12.9 % en 2012, contre une hausse de 5.4 % à 8.7 % pour les autochtones.
- Entre 2008 et 2012, la part des immigrants au chômage depuis plus d'un an parmi les immigrants au chômage est passée de 31% à 44 % dans les pays de l'OCDE.

© OCDE

La reproduction de ce résumé est autorisée à condition que la mention OCDE et le titre original de la publication soient mentionnés.

Les résumés multilingues sont des extraits traduits de publications de l'OCDE parues à l'origine en anglais et en français.

Ils sont disponibles gratuitement sur la librairie en ligne de l'OCDE www.oecd.org/bookshop

Pour plus d'informations, contactez le service des Droits et traductions de l'OCDE, Direction des Affaires publiques et de la communication à l'adresse rights@oecd.org ou par fax au: +33 (0)1 45 24 99 30.

Service des Droits et Traductions de l'OCDE

2 rue André-Pascal, 75116

Paris, France

Consultez notre site Internet www.oecd.org/rights



Retrouvez le texte complet sur OECD iLibrary!

© OECD (2013), *International Migration Outlook 2013*, OECD Publishing.

doi: 10.1787/migr_outlook-2013-en